

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

Conformément aux prescriptions de l'article D 533-16-1 du Code monétaire et financier, nous vous précisons que :

La société de gestion LFPI Gestion intègre dans sa démarche générale de gestion les critères environnementaux, sociaux ainsi que de qualité de gouvernance (ESG).

Dans ce cadre, LFPI Gestion :

- est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI/UNPRI),
- a rédigé la Charte d'investisseur responsable présentée ci-après.

Cette Charte d'investisseur responsable s'applique aux FIA gérés par LFPI Gestion et levés à partir de 2012. La responsabilité de son application revient à la direction de LFPI Gestion, qui s'assure de la diffusion de la Charte auprès des employés, ainsi que de sa mise en œuvre concrète :

- dans le processus d'investissement (par une due diligence ESG, un « état des lieux ESG » de la société pressentie, des entretiens avec les dirigeants sur ces sujets, ...),
- dans le suivi des participations (détermination des axes de développement avec la Direction des sociétés investies, mise en place, le cas échéant, d'un responsable dédié ESG, suivi des développements, mise en place de reporting ESG, ...)
- dans les reporting (questionnaire ESG annuel adressé aux sociétés du portefeuille).

LFPI Gestion rendra compte de sa démarche ESG dans le rapport annuel adressé aux porteurs de parts de chaque FIA concerné.

➤ Sur les huit FIA actuellement gérés par LFPI Gestion, seuls les FIA suivants prennent en compte les critères ESG : les Fonds LFPI Résilience, LFPI Hôtels Alliance, GLPE et LFPI MIDCAP 7.

Charte d'investisseur responsable

Le Groupe La Financière Patrimoniale d'Investissement (LFPI) a pour objectif d'investir les fonds confiés par ses investisseurs dans une gamme d'actifs non cotés (fonds propres de PME, dette non cotée, immobilier, etc.) de manière patrimoniale. Nous attachons une importance particulière à sécuriser le capital investi ainsi qu'à offrir à nos investisseurs une performance ou un rendement régulier.

Les valeurs qui guident l'activité de notre Groupe sont la rigueur, la stabilité, la fidélité, la discrétion, la confidentialité et la vision de long terme. Ces valeurs amènent aujourd'hui notre filiale **LFPI Gestion** à signer les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) et à rédiger cette Charte d'investisseur responsable.

Établir des relations durables avec nos investisseurs

Nous cherchons à fidéliser nos investisseurs en établissant en permanence le meilleur alignement d'intérêt entre eux et l'équipe de gestion, dans la plus grande transparence.

- Nos investisseurs sont invités à siéger à des Comités consultatifs avant tout investissement.
- Pour prévenir d'éventuels conflits d'intérêts entre nos différentes activités, une Charte est mise à jour régulièrement et communiquée aux investisseurs. Elle précise les règles de priorité sur les opportunités d'investissement et de co-investissement.

- Les principaux membres de LFPI Gestion s'engagent à co-investir systématiquement dans chacune des opérations réalisées. Cette pratique renforce l'alignement d'intérêt avec les investisseurs et les dirigeants des participations et permet d'assurer une grande stabilité de l'équipe de gestion.
- Nous communiquons régulièrement les informations financières et extra-financières à nos investisseurs, au travers de nos reportings semestriels, à l'occasion de bilans annuels personnalisés, des réunions d'information de nos fonds et des différents comités auxquels nos investisseurs sont parties prenantes.

Rapprocher les sphères de la finance, des entrepreneurs et des salariés

Le cœur de notre métier est l'investissement dans les PME, en fonds propres ou au travers d'instruments de dette. Nos cibles d'investissement sont en priorité les PME françaises et européennes rentables et à fort potentiel de croissance.

- En accord avec les valeurs de nos investisseurs, nous excluons d'investir dans les entreprises des secteurs de la production ou commercialisation d'armes non conventionnelles ou controversées ou de contenus éditoriaux faisant la promotion ou l'apologie de thèses haineuses, racistes, terroristes ou sexiste.
- Lors de l'étude des investissements, nous nous engageons à analyser systématiquement les enjeux « ESG » (environnementaux, sociaux et sociétaux ainsi que de gouvernance), de façon appropriée selon la taille de l'entreprise ciblée.
- Nous nous engageons à favoriser l'accès des cadres et des salariés au capital des sociétés dans lesquelles nous investissons.
- Nous nous engageons à apporter à nos participations les ressources opportunes à leur développement, qu'il soit organique ou au travers d'acquisitions externes. Nous croyons que l'amélioration des performances économiques et financières va de pair avec l'amélioration des pratiques ESG, en particulier sur les thématiques liées à la création et à la qualité des emplois. Par conséquent, nous inciterons nos participations à entreprendre un processus d'amélioration continue de leurs pratiques ESG.
- Les indicateurs ESG traditionnels seront suivis annuellement pour chacune de nos participations et intégrés dans les reportings envoyés à nos investisseurs.
- Pour nos activités en lien avec l'immobilier (hôtellerie) nous nous engageons à veiller au respect des normes environnementales les plus exigeantes et à la prise en compte des normes d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Faire profiter la société civile de notre expertise

- Au travers des FIA concernés, nous nous engageons en faveur de la prise en charge des besoins des personnes en situation de dépendance et de leur famille. Son objectif est de favoriser l'émergence de groupes privés leaders français spécialisés dans les thématiques de la santé et de la dépendance. Un Comité Éthique nous apporte son expertise dans l'appréciation et l'accompagnement des participations. Il a également pour objectif de participer au débat national sur le thème de la dépendance, notamment par l'intermédiaire d'une remise de prix annuelle.
- Nous nous engageons également à poursuivre nos actions de mécénat, sous la forme d'un soutien à des associations luttant contre les maladies orphelines ainsi qu'à de grandes institutions culturelles françaises et européennes.

Mise en œuvre de cette Charte

Cette Charte d'investisseur responsable s'applique dès aujourd'hui à LFPI Gestion, pour les fonds levés à partir de 2012. La responsabilité de son application revient à la direction de LFPI Gestion, qui s'assure de la diffusion de la Charte auprès des employés (qui l'ont tous signée), ainsi que de sa mise en œuvre concrète dans les processus d'investissement, de suivi des participations et de reportings.

